



# Distributions 2025

(\$/PARTS OU ACTION)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE 2025 <sup>3</sup>
<b>SOCIÉTÉ À CAPITAL SCINDÉ LEADERS CANADIENS À GRANDE CAPITALISATION<sup>1</sup></b>													
Catégorie A (NPS)	0,125000	0,125000	0,125000										0,375000
Actions privilégiées (NPS,PR,A)	-	-	0,187500										0,187500
<b>FONDS D'OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT ALTERNATIF NINEPOINT</b>													
Catégorie A (NPP 930)	0,032994	0,046190	0,040384										0,119568
Catégorie D (NPP 935)	0,043363	0,057669	0,053256										0,154288
Catégorie F (NPP 931)	0,036113	0,047823	0,047866										0,131802
Catégorie I (NPP 934)	0,051249	0,066760	0,060930										0,178939
Catégorie QF (NPP 932)	-	-	0,017643										0,017643
ETF Série (NACO)	0,074970	0,097570	0,088700										0,261240
<b>FONDS DE REVENU ALTERNATIF NINEPOINT</b>													
Catégorie A (NPP 630)	0,031692	0,031736											0,063428
Catégorie F (NPP 631)	0,034200	0,034223											0,068423
Catégorie FT (NPP 634)	0,037045	0,037045											0,074090
Catégorie I (NPP 632)	0,034127	0,034146											0,068273
Catégorie T (NPP 633)	0,036619	0,036619											0,073238
<b>FONDS DE TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG CANADIENS NINEPOINT<sup>2</sup></b>													
Série A (NPP 800)	-	-											-
Série F (NPP 801)	-	-											-
Série F1 (NPP 841)	-	-											-
Série I (NPP 824)	-	-											-
Série S (NPP 825)	-	-											-

<sup>1</sup>Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation - Les actions privilégiées sont distribuées sur une base trimestrielle.





	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE 2025 <sup>3</sup>
<b>FONDS DE TITRES DE CRÉANCES PRIVÉES AMÉRICAINS MONROE-NINEPOINT<sup>2</sup></b>													
Série F (NPP 905) – en \$ US	-	-											-
Série F (NPP 907) – en \$ CA	-	-											-
<b>FONDS DE TITRES DE CRÉANCES PRIVÉES AMÉRICAINS MONROE NINEPOINT \$ CANADIENS COUVERTS<sup>2</sup></b>													
Série F (NPP 925) – en \$ CA	-	-											-
<b>FONDS DE CRÉDIT PRIVÉ NINEPOINT-TEC II</b>													
Catégorie A (NPP 1011)	0,012321	0,008515											0,020836
Catégorie A1 (NPP 1014)	0,011047	0,007233											0,018280
Catégorie D (NPP 1015)	0,010872	0,007061											0,017933
Catégorie E (NPP 1016)	0,035235	0,043585											0,078820
Catégorie F (NPP 1012)	0,022418	0,026873											0,049291
Catégorie F1 (NPP 1017)	0,020944	0,023724											0,044668
Catégorie FD (NPP 1018)	0,021107	0,023939											0,045046
Catégorie FT (NPP 1019)	0,049848	0,049848											0,099696
Catégorie T (NPP 1021)	0,047490	0,047490											0,094980

<sup>2</sup> Le fonds de dette privée américain Ninepoint Monroe et fonds de titres de créances privées américains Monroe Ninepoint \$ canadiens couverts distribue sur une base trimestrielle.

<sup>3</sup> Veuillez noter que les facteurs de distribution (répartition entre le revenu, les gains en capital et le remboursement de capital) ne peuvent être calculés que lorsqu'un fonds a atteint la fin de son exercice. On ne saurait se fier à ces renseignements relatifs à la distribution aux fins de déclaration de revenus, étant donné qu'ils ne représentent qu'une composante de la distribution totale pour l'exercice. Pour obtenir des montants de distribution exacts aux fins de production d'une déclaration de revenus, reportez-vous aux feuillets T3 ou T5 pour l'année d'imposition visée.



[ninepoint.com](http://ninepoint.com)

---

**Les risques associés à l'investissement dans un fonds dépendent des titres et des actifs dans lesquels le fonds investit et sont en fonction des objectifs particuliers du fonds. Il n'est pas garanti qu'un fonds atteigne son objectif de placement. De plus, la valeur nette de ses actifs et son rendement varieront de temps en temps selon les conditions du marché. Il n'y a aucune garantie que le plein montant de votre placement initial dans un fonds vous sera retourné. Les Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Veuillez lire le prospectus du fonds ou la notice d'offre avant d'investir.**

---

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placement des fonds Ninepoint (collectivement, les « Fonds »). Tous les renseignements importants à propos de ces Fonds, y compris les objectifs et stratégies en matière de placement, de même que les renseignements sur les options d'achats, les frais de gestion applicables, les frais relatifs à la performance (le cas échéant) ainsi que les dépenses, sont inclus dans leur prospectus ou leur notice d'offre. Veuillez lire attentivement ces documents avant d'investir. Des commissions initiales, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais relatifs à la performance et d'autres frais et coûts peuvent être associés à un placement dans ces Fonds. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et les rendements passés ne se reproduisent pas nécessairement. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres des Fonds. L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller en placement pour déterminer si les titres du Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays. Les renseignements fournis sont de nature générale, et ne constituent pas ni ne visent à fournir des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou professionnels. Les lecteurs doivent consulter leurs propres comptables ou conseillers juridiques pour obtenir des conseils concernant leur situation particulière avant d'agir.

Les distributions de décembre peuvent inclure des distributions mensuelles et constantes (fixées ou variables) ou des distributions annuelles. Veuillez remarquer que les facteurs de distribution (répartition entre le revenu, les gains en capital et le remboursement de capital) ne peuvent être calculés que lorsqu'un fonds a atteint la fin de son exercice. On ne saurait se fier à ces renseignements relatifs à la distribution aux fins de déclaration de revenus, étant donné qu'ils ne représentent qu'une composante de la distribution totale pour l'exercice. Pour obtenir des montants de distribution exacts aux fins de remplissage de déclaration de revenus, reportez-vous aux feuillets T3 ou T5 pour l'année d'imposition visée. Reportez-vous au prospectus ou à la notice d'offre de chaque Fonds pour obtenir les détails de la politique de distribution du Fonds.